

JUIN 2019

Prix Célest'1

1ÈRE ÉDITION



Célestins
THÉÂTRE DE LYON

JUIN 2019

Prix Célest'1

1ÈRE ÉDITION

Les Célestins organisent et accueillent le Prix Célest'1, un nouvel événement pour mettre en lumière les talents de la scène théâtrale régionale.

Imaginé par les Célestins afin de repérer des artistes dramatiques et les faire découvrir au public, ce concours ouvert en priorité aux compagnies théâtrales de la région Auvergne-Rhône-Alpes, propose deux catégories de sélection avec :

- La présentation d'une *maquette*, préfiguration d'un spectacle en cours de réalisation, dans des conditions de répétitions améliorées.
- La représentation d'un spectacle déjà créé ou désigné par le terme *grand format*.

Les artistes et compagnies sélectionnés seront invités à présenter leur *maquette* ou *grand format* aux Célestins en juin 2019 devant le public et un jury de professionnels.

Les prix du Jury récompenseront chacune des catégories :

- Le lauréat de la section Maquette sera accompagné en production dans son futur projet de création
- Le lauréat de la section Grand format sera programmé aux Célestins au cours de la saison suivante.

Un jury composé d'abonnés sera également invité à voter pour décerner le Prix du public dans la section Grand format, programmé également la saison suivante.

L'ensemble des conditions de participation est détaillé dans le règlement du concours, disponible en ligne, sur le site des Célestins, rubrique Prix Célest'1.

Dates clés du Prix Célest'1 :

- du jeudi 20 décembre 2018 au mardi 12 mars 2019 minuit : dépôt des candidatures via le formulaire sur le site des Célestins
- du mercredi 13 mars au dimanche 14 avril 2019 : études des dossiers et sélection des projets par le Jury
- le lundi 15 avril 2019 : annonce des candidats sélectionnés
- le vendredi 10 mai 2019 : publication du programme
- les vendredi 14 et samedi 15 juin 2019 : présentation des Maquettes - entrée libre pour le public
- les vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 : présentation des Grands Formats - entrée payante pour le public
- le dimanche 23 juin 2019 au soir : proclamation des résultats des sections Maquettes et Grands Formats

Liens pour le règlement et le formulaire d'inscription : theatredesclestins.com/prix-celest1/

Dates clés du Jury du public :

- du jeudi 20 décembre 2018 au vendredi 14 juin 2019 : inscription des abonnés pour faire parti du Jury (formulaire en ligne)
- les vendredi 21, samedi 22 et dimanche 23 juin 2019 : présentation des Grands Formats
- le dimanche 23 juin 2019 au soir : vote et proclamation du résultat du Prix du Jury du public

Liens pour le formulaire d'inscription : theatredesclestins.com/prix-celest1/

JUIN 2019

Prix Célest'1

1ÈRE ÉDITION

Quelques données chiffrées :

- 200 000 euros : est le montant du budget consacré par les Célestins pour ce Prix. Cela comprend les frais liés au concours et les incidences sur la saison prochaine, tel que l'accueil des compagnies lauréates.
- 20 000 euros : est le montant de la coproduction que les Célestins consacreront à la Maquette lauréate
- 20 000 euros : est le montant que les Célestins prévoient de verser pour l'accueil des compagnies candidates aux Grands formats pour le Prix Célest'1.
- 85 000 euros : est le montant que devrait consacrer les Célestins à l'accueil des compagnies lauréates (contrat de cession de droits et frais d'approche : voyages, défraiements, ...)
- 1 000 heures de technique devraient être consacrées cette saison par les Célestins à la mise en œuvre de ce projet.

CONTACTS

PRESSE

MAGALI FOLLÉA

RESPONSABLE PRESSE

magali.follea@theatredescelestins.com

PRODUCTION

EMMANUEL SERAFINI

DIRECTEUR DES PRODUCTIONS ET CONSEILLER ARTISTIQUE

emmanuel.serafini@theatredescelestins.com

NOLWENN KÄSBACH

CHARGÉE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION

nolwenn.kasbach@theatredescelestins.com



BILLETTERIE : 04 72 77 40 00
ADMINISTRATION : 04 72 77 40 40
THEATREDESCELESTINS.COM
4 RUE CHARLES DULLIN - 69002 LYON



JUIN 2019

Prix Célest'1

1ÈRE ÉDITION

Règlement du concours

Article 1 : Contexte et objectifs du concours

Pour mettre en lumière les talents de la scène théâtrale régionale, repérer des artistes et permettre au public de les découvrir, est créé un concours baptisé Prix Célest'1.

Il concerne tout aussi bien des compagnies, collectifs, que tout regroupement d'artistes œuvrant dans le secteur théâtral dans sa plus grande diversité.

Article 2 : L'organisateur

Le Prix Célest'1 est une initiative conçue, imaginée et organisée par Les Célestins, Théâtre de Lyon, régie municipale directe de la Ville de Lyon sis 4 rue Charles Dullin 69002 Lyon qui déclarent être seuls dépositaires de la marque.

Article 3 : Les lieux

Les Célestins, Théâtre de Lyon se sont assurés de la disponibilité des salles ou des lieux susceptibles d'accueillir le concours.

Article 4 : La date du concours

Le Prix Célest'1 aura lieu les 14, 15, 21, 22 et 23 juin 2019.

Article 5 : Les restrictions géographiques

Ce concours est ouvert aux compagnies théâtrales, collectifs ou associations de personnes justifiant d'un siège social dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il est également ouvert aux équipes artistiques non domiciliées en région Auvergne-Rhône-Alpes recensant plus de 75 % d'intervenants artistiques issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dans leurs productions ou projets proposés au concours.

Article 6 : Les sections du concours

Le concours se compose de deux sections :

- Les Maquettes : on entend par maquette un projet de spectacle en développement, une forme courte de 15 minutes maximum pouvant être des extraits d'un spectacle en cours, une présentation orale, un montage vidéo, une lecture ou toute autre forme issue de l'imaginaire du candidat.
- Les Grands Formats : on entend par grands formats des spectacles déjà créés et présentés au moins 3 (trois) fois dans des conditions professionnelles avant le dépôt de la candidature.

Article 7 : Les modalités

Les candidats seront amenés à compléter un formulaire d'inscription disponible en ligne sur le site des Célestins www.theatredescélestins.com, rubrique concours dès le jeudi 20 décembre 2018, 14h.

Il devra être complété au plus tard le mardi 12 mars 2019 à 23h59, la date du dépôt électronique faisant foi. Aucun dossier manuscrit ne sera accepté.

Ce formulaire d'inscription est indispensable pour valider la candidature.

Il devra notamment être complété et accompagné des informations suivantes :

- L'état-civil du candidat ; si c'est une structure de type compagnie ou collectif ou association de personnes, cette fiche devra en présenter le directeur/directrice et son rôle au sein de celle-ci,
- Le parcours artistique du candidat avec des précisions indispensables sur sa formation, les spectacles déjà créés, le cas échéant, les articles de presse publiés,
- Le descriptif détaillé du projet proposé au concours précisant la section dans laquelle le candidat souhaite concourir,
- Le règlement du concours signé et annoté de la mention « lu et approuvé ».

Pour les spectacles de la section Grands Formats, il est également demandé de joindre :

- Le traité particulier passé avec les sociétés de droits d'auteur avec les taux appliqués,
- La fiche technique du spectacle,
- Des photos libres de droits à des fins de communication.

Le candidat pourra joindre au dossier de candidature tout document pouvant aider à présenter son travail, notamment des liens vidéo ou DVD, extraits de presse ...

Le candidat peut s'inscrire aux deux sections à la fois, mais ne pourra être sélectionné et déclaré lauréat que dans l'une des deux sections.

Les spectacles sous forme de monologue et/ou de seul en scène ne sont pas habilités à concourir.

Les Célestins, Théâtre de Lyon ne fourniront aucun dispositif de surtitrage.

Article 8 : Les critères d'inscription des candidats dans les sections

- Pour la section Maquettes : le candidat devra justifier d'une expérience professionnelle ou semi-professionnelle.
- Pour la section Grands Formats : le candidat devra avoir réalisé au moins un spectacle dans des conditions professionnelles. On entend par là des œuvres qui ont déjà été présentées dans des conditions ayant fait l'objet d'au moins un contrat de cession ou de coréalisation.

Toute participation d'un mineur au concours suppose que la compagnie ait l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale (ou de son représentant légal) et qu'elle fasse les démarches adéquates. Les Célestins, Théâtre de Lyon se réserve le droit de demander la preuve de cet accord à tout moment et notamment à l'occasion de la sélection et/ou de l'attribution du/des Prix.

Article 9 : La constitution du Jury de sélection

C'est un Jury qui effectuera la sélection des candidats pour les deux sections du concours.

Ce Jury comprendra 7 (sept) personnes dont un membre du comité de direction des Célestins, Théâtre de Lyon.

Elles seront choisies par la direction des Célestins, Théâtre de Lyon.

Elles ne devront pas résider dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce Jury rassemblera des professionnels du spectacle vivant ou ayant une appétence pour celui-ci. On pourra retrouver aussi bien des comédiens(nes), des metteurs(res) en scène, des journalistes, mais aussi des auteurs(es), des agents artistiques, des directeurs(rices) de théâtre...

Ne peut faire partie des jurés quiconque est concerné par la production déléguée ou coproduction du spectacle ou par la maquette en compétition avant le concours et son achèvement.

Le nom des membres du Jury sera dévoilé sur le site internet des Célestins, Théâtre de Lyon le lundi 1er avril 2019 au plus tard.

Le Jury sera chargé d'examiner les dossiers et d'opérer une sélection en fonction de critères fixés dès la première séance en collégialité avec comme objectif principal de présenter – sinon faire découvrir – des artistes de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour lesquels le Jury estime qu'il est nécessaire d'encourager le développement.

Dès la première réunion du Jury, il sera désigné un(e) président(e) qui aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors du vote. Les autres membres possédants chacun une voix.

Un maximum de 20 (vingt) Maquettes et de 8 (huit) Grands Formats seront sélectionnés.

Le Jury prendra appui sur le dossier de candidature. Il pourra utiliser tous les documents joints au dossier, notamment tous les liens vidéo ou DVD, extraits de presse ...

La sélection sera effectuée au plus tard le lundi 15 avril 2019 pour les deux sections.

Article 10 : Les modalités de présentation des candidats sélectionnés

Les Maquettes et Grands Formats retenus par le Jury de sélection seront présentés sur le plateau de la Grande Salle des Célestins, Théâtre de Lyon.

- Pour la section Maquettes : elles seront présentées devant le Jury dans des conditions de « répétitions améliorées » à savoir, le cas échéant, avec costumes, bande son, éléments de scénographie possibles. Pas de décor. Plan de feu unique chaud/froid – quelques effets possibles.
Les Maquettes seront présentées une fois, soit le vendredi 14, soit le samedi 15 juin 2019 entre 14h et 19h.
Le public aura la possibilité d'assister à ces présentations, .
- Pour la section des spectacles Grands Formats : ils seront présentés dans des conditions professionnelles à savoir avec l'intégralité de la distribution annoncée par les candidats sélectionnés. Ils devront se dérouler dans les décors, costumes, lumières et environnement sonore adaptés aux conditions de présentation. La « mise » du spectacle ne pourra excéder 30 (trente) minutes. Son démontage, hors lumière et son, ne pourra être d'une durée supérieure à 15 (quinze) minutes.
Chaque équipe artistique bénéficiera de 2 services de 4 heures pour un pré-montage à déterminer entre le 10 et le 13 juin 2019 inclus ou entre le 17 et le 20 juin 2019 inclus.

Aucun correctif à l'implantation ne pourra être effectué entre la fin du pré-montage et la représentation.

Pour des questions d'organisation et d'équité, la durée de ces spectacles ne devra pas excéder deux heures. Si, à sa création, le spectacle dépassait cette durée, une adaptation du texte et de tout ce qui en découle (conduite lumière, son, notamment) devra être envisagée et assurée par le candidat.

Les Grands Formats seront présentés une fois soit le vendredi 21, soit le samedi 22, soit le dimanche 23 juin 2019.

Les Célestins, Théâtre de Lyon feront leur affaire des droits d'auteur et des éventuels droits voisins des spectacles Grands Formats, sur présentation du traité particulier passé entre le candidat et les sociétés de droits d'auteur, dans la limite de 12,6 % de la recette ou de la cession de droits.

Ces présentations seront ouvertes au public qui s'acquittera d'un droit d'entrée - exception faite pour le Jury du public.

Article 11 : La contribution financière des Célestins aux frais des candidats sélectionnés

- Pour la section Maquettes : Les Célestins, Théâtre de Lyon prendront en charge financièrement tous les frais liés à la technique (montages et démontages des présentations). Aucune autre compensation financière pour la participation au concours n'est prévue.
- Pour la section Grands Formats : Les Célestins, Théâtre de Lyon prendront en charge financièrement tous les frais liés à la technique (montages et démontages du spectacle y compris le personnel nécessaire). Une indemnité forfaitaire et fixe de 2 000 (deux mille) euros HT sera versée aux équipes artistiques sur présentation d'une facture.

Article 12 : La constitution des Jurys

- Pour la section Maquettes :

Le Jury sera composé tel que défini à l'article 9 du présent règlement.

Il se réunira à huis clos le dimanche 16 juin 2019 au soir, à l'issue des présentations, pour délibérer.

Le Jury rendra sa décision en ayant à l'esprit qu'il ne peut remettre qu'un seul prix.

Néanmoins, s'il le souhaite, il pourra le cas échéant décerner une distinction spécifique qui ne serait pas équivalente au prix, mais qui récompenserait tout ou partie d'un projet.

L'équipe lauréate sera proclamée au cours de la cérémonie de clôture du Prix Célest'1 en public le dimanche 23 juin.

- Pour la section Grands Formats :

Cette section sera constituée de deux Jurys.

— Un Jury professionnel :

Le jury sera composé tel que défini à l'article 9 du présent règlement.

Il se réunira à huis clos le dimanche 23 juin 2019 au soir, à l'issue des présentations pour délibérer.

À la fin de ses délibérations, il décernera le Prix Célest'1.

Le Jury rendra sa décision en ayant à l'esprit qu'il ne peut remettre qu'un seul prix.

Néanmoins, s'il le souhaite, il pourra le cas échéant décerner une distinction spécifique qui ne serait pas équivalente au prix, mais qui récompenserait tout ou partie d'un projet.

L'équipe lauréate sera proclamée au cours de la cérémonie de clôture du Prix Célest'1 en public le dimanche 23 juin 2019.

— Un Jury du public :

Celui-ci sera composé d'un minimum de 30 abonnés des saisons 2018-2019 et/ou 2019-2020 des Célestins, Théâtre de Lyon. De plus, les abonnés souhaitant participer au Jury du Public ne devront avoir participé d'aucune sorte aux spectacles sélectionnés ni avoir de liens de parenté avec tout participant de ces mêmes spectacles. Les futurs jurés devront s'engager à assister à l'intégralité des spectacles qui concourent dans la section Grands Formats.

Ceux-ci seront exonérés de droits d'entrée.

À l'issue de l'ensemble des représentations, le Jury du public, au travers de bulletins de vote édités par les Célestins, Théâtre de Lyon, désignera le spectacle lauréat du Prix Célest'1 du Public.

Une urne sera installée à cet effet garantissant le secret du vote.

Chaque membre du Jury ne pourra déposer qu'un seul bulletin dans l'urne sous contrôle d'accessuels désignés par la direction des Célestins, Théâtre de Lyon.

3 (trois) membres du Jury du public désignés au sort et les accessuels procéderont au dépouillement des bulletins de vote.

Le spectacle ayant obtenu le plus de voix remportera le Prix Célest'1 du Public.

En cas d'égalité, un vote aura lieu parmi les 3 (trois) membres du public désignés pour le dépouillement afin de déterminer l'unique lauréat.

L'équipe lauréate sera elle aussi proclamée au cours de la cérémonie de clôture du Prix Célest'1 en public le dimanche 23 juin 2019.

Les noms de l'ensemble des lauréats seront dévoilés sur le site des Célestins, Théâtre de Lyon à l'issue de la cérémonie de clôture.

Article 13 : Les prix du Jury professionnel et du public

- Pour la section Maquettes : le Prix du Jury consiste en un apport en co-production fixé à 20 000 (vingt mille) euros HT (valeur 2019), plus un accompagnement dans la recherche de partenaires et de coproducteurs pour envisager la création du spectacle émanant du projet lauréat lors de la saison 2020/2021.

- Pour la section Grands Formats :

— Le Prix du Jury consiste en la contractualisation d'un minimum de 3 (trois) représentations dans la Grande Salle ou de 5 (cinq) représentations dans la Célestine du spectacle lauréat la saison immédiatement après le concours, et cela, dans des conditions professionnelles, assorties d'un contrat de cession de droits.

La direction des Célestins, Théâtre de Lyon se réserve le droit de procéder au choix de la salle en accord avec l'équipe artistique. De même, elle s'autorise à fixer un plafond financier au contrat de cession après l'évaluation des coûts réels fournie par l'équipe artistique.

— Le Prix du Public consiste en la contractualisation pour 2 (deux) représentations dans la Grande Salle ou 3 (trois) dans la Célestine du spectacle lauréat, et cela, lors de la saison suivant le concours. Le spectacle sera présenté dans des conditions professionnelles avec un engagement financier de 5 000 (cinq mille) euros HT par représentation pour la Grande Salle ou de 2 000 (deux mille) euros HT par représentation dans la Célestine (plus frais techniques et logistique dans la limite d'un plafond déterminé par la direction des Célestins, Théâtre de Lyon).

La direction des Célestins, Théâtre de Lyon se réserve le droit de procéder au choix de la salle en accord avec l'équipe artistique.

Dans l'hypothèse où le Prix du Public serait semblable au Prix du Jury, l'équipe artistique lauréate cumulerait les deux récompenses à savoir la contractualisation de 5 (cinq) représentations minimum en Grande Salle ou de 8 (huit) représentations en Célestine.

Article 14 : Les prix spéciaux

Lors de la cérémonie de clôture du Prix Celest'1, le Jury professionnel pourra remettre des Prix honorifiques pour un(e) comédien(ne), un(e) metteur(e) en scène, un(e) auteur(e) et/ou un(e) adaptateur(trice) francophone encore vivant, ou toute autre spécificité remarquable du spectacle.

Article 15 : Modalités d'attribution des Prix

Chaque gagnant sera informé qu'il est lauréat à l'issue du concours dans la Grande salle et devant le public.

Une convention spécifique entre les lauréats et les Célestins, Théâtre de Lyon fixera les conditions de réalisation du prix. Le ou les prix ainsi gagnés ne pourront en aucun cas être repris, échangés, cédés à un tiers ou modifiés. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les parties se réservent la possibilité de faire les aménagements qu'imposerait la situation notamment en termes de dates de présentation du ou des spectacles les saisons à venir. Le lauréat ne pourra exiger seul cette modification ni même obtenir d'indemnités d'aucune sorte.

Les lauréats autorisent les Célestins, Théâtre de Lyon, à diffuser des photographies sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître. Ces photos pourront être utilisées sur le site internet et/ou diverses publications (communication de l'événement, presse...), qui seront réalisées dans le cadre de ce concours. Concernant le cas échéant des personnes mineures participant à un spectacle sélectionné de ce concours, la diffusion de leur image devra faire l'objet d'une autorisation écrite donnée par la ou les personnes détentrices de l'autorité parentale, ou, à défaut, par les représentants légaux de celle-ci.

Toute photo envoyée dans le cadre des dossiers de candidatures et dont le projet a été sélectionné devra être libre de droit. Le candidat garantit à l'organisateur une jouissance paisible des droits de représentation et de reproduction sur tous les supports connus à ce jour et pour le monde entier et contre recours ultérieur, y compris des auteurs ou des ayants droits et supportera seul les éventuelles conséquences de tels recours.

Article 16 : Responsabilité

Les Célestins, Théâtre de Lyon ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler le concours, à l'écourter, le proroger ou à en modifier les conditions. Ces changements feront l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site internet des Célestins – Théâtre de Lyon : www.theatredescelestins.com.

Les Célestins – Théâtre de Lyon ne seront pas responsables en cas d'intervention malveillante, de problèmes de matériel, de problèmes d'accès au serveur du théâtre, de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du concours.

Article 17 : Frais de participation

Tous les frais de participation sont à la charge des participants.

Article 18 : Données personnelles

La Ville de Lyon et son établissement des Célestins, Théâtre de Lyon mettent en œuvre un traitement de données à caractère personnel automatisé pour la gestion du concours intitulé Prix Célest'1 conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données dit R.G.P.D.) et à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants sont informés que les données à caractère personnel collectées les concernant et indiquées comme obligatoires sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement.

Les données à caractère personnel communiquées sont fournies uniquement aux personnels habilités des Célestins, Théâtre de Lyon, et ne seront utilisées que pour contacter les participants à l'issue de ce concours. Elles seront conservées de manière confidentielle le temps nécessaire à la gestion du concours. Au-delà, elles seront supprimées.

Les données collectées ne font pas l'objet d'une transmission à d'autres tiers ou vers un pays tiers.

Les participants disposent du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement.

Le responsable du traitement est le Maire de Lyon :

Direction des Affaires Culturelles
Monsieur le Directeur Général Adjoint
1, place de la Comédie
69205 Lyon Cedex

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée au responsable du traitement.

Ils ont également le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.

Pour toute information ou exercice de leurs droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par la Ville de Lyon et ses établissements, ils peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPD/DPO) de la Ville de Lyon.

Par courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

Ville de Lyon
A l'attention du Délégué de la Protection des Données
1, place de la Comédie
69205 Lyon Cedex

Ou par courriel : dpd@mairie-lyon.fr

Article 19 : L'attribution de compétence

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable pourra faire l'objet d'un recours auprès des tribunaux compétents de Lyon.

Article 20 : L'interprétation du présent règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement. L'organisateur tranchera toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Ces décisions seront sans appel. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du concours, l'organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. Toute contestation ou réclamation de concours ne sera prise en compte que si elle est adressée, par écrit, en recommandé avec accusé de réception, un mois avant la proclamation des résultats, le cachet de la poste faisant foi. L'organisateur sera seul souverain pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du concours.

Article 21 : La publication du règlement

Le règlement peut être consulté sur le site internet des Célestins, Théâtre de Lyon (www.theatredescelestins.com) ou obtenu à l'adresse du concours : prixcelest1@theatredescelestins.com.

Article 22 : Dépôt du règlement

Le règlement du concours est déposé auprès de l'étude d'Huissiers de Justice, Fradin Tronel Sassard & Associés, 1 Quai Jules Courmont, 69226 Lyon Cedex 02.

JUIN 2019

Prix Célest'1

1ÈRE ÉDITION

Formulaire d'inscription pour le Jury du public

Ce formulaire permet aux abonnés des saisons 2018-2019 et/ou 2019-2020, de s'inscrire pour participer au Jury du public qui décernera le Prix du public dans la section Grand format de la 1ère édition du Prix Célest'1 le 23 juin 2019 au soir.

Ce formulaire est nominatif : chaque formulaire ne peut renseigner l'inscription que d'un seul abonné.

Pour rappel du règlement du Prix Célest'1 :

Article 12 - Constitution des Jurys

[...] Le Jury du public :

Celui-ci sera composé d'un minimum de 30 abonnés des saisons 2018-2019 et/ou 2019-2020 des Célestins, Théâtre de Lyon. Ceux-ci seront exonérés de droits d'entrée pour les spectacles du Prix Célest'1.

À l'issue de l'ensemble des représentations, le dimanche 23 juin 2019, le Jury du public, au travers de bulletins de vote édités par les Célestins, Théâtre de Lyon, désignera le spectacle lauréat du Prix Célest'1 du public.

Une urne sera installée à cet effet garantissant le secret du vote.

Chaque membre du Jury ne pourra déposer qu'un seul bulletin dans l'urne sous contrôle d'assesseurs désignés par la direction des Célestins, Théâtre de Lyon.

3 (trois) membres du Jury du public désignés au sort et les assesseurs procéderont au dépouillement des bulletins de vote.

Le spectacle ayant obtenu le plus de voix remportera le Prix Célest'1 du public.

En cas d'égalité, un vote aura lieu parmi les 3 (trois) membres du public désignés pour le dépouillement afin de déterminer l'unique lauréat.

L'équipe lauréate sera proclamée au cours de la cérémonie de clôture du Prix Célest'1 en public le dimanche 23 juin 2019. [...] Pour mettre en lumière les talents de la scène théâtrale régionale, repérer des artistes et permettre au public de les découvrir, est créé un concours baptisé Prix Célest'1.

Il concerne tout aussi bien des compagnies, collectifs, que tout regroupement d'artistes œuvrant dans le secteur théâtral dans sa plus grande diversité.

SUIVANT

Les critères d'inscription

- être abonné aux Célestins, Théâtre de Lyon sur la saison 2018-2019 et/ou sur la saison 2019-2020 (comprend toute souscription à un Abonnement intégral, Abonnement Célestins, Abonnement Célestins au Point du Jour ou Pass Célestins)
- ne participer d'aucune sorte aux spectacles sélectionnés dans la section Grands Formats, ni avoir de lien de parenté avec les participants qui les représentent - sélection dévoilée le lundi 15 avril 2019
- s'engager à voir **tous les spectacles** (huit maximum) présentés entre le vendredi 21 juin à 17h et le dimanche 23 juin à 18h (le programme détaillé avec les horaires de chaque spectacle sera communiqué au plus tard **le vendredi 10 mai 2019**)

Toute inscription incomplète ou ne répondant pas aux critères d'inscription du Jury du public ne sera pas prise en compte et aucune exception ne sera faite.

Attention : après la validation du formulaire d'inscription, vous ne pourrez pas revenir dessus pour modifier les informations transmises.

Merci d'être attentif à la validité des informations données.

Les Célestins, Théâtre de Lyon se réservent le droit de demander la preuve des informations communiquées.

Pour toute question : prixcelest1@theatredescelestins.com

RETOUR

SUIVANT

Formulaire d'inscription

* : question obligatoire

Merci de nous indiquer :

- Votre prénom et nom de famille : *
- Votre adresse postale : *
- Un numéro de téléphone auquel vous joindre (numéro de téléphone portable de préférence) : *
- Une adresse e-mail valable et que vous consultez à laquelle vous joindre : *
-
- Votre numéro d'abonné aux Célestins, Théâtre de Lyon : *

RETOUR

SUIVANT

Acceptation des conditions

* : question obligatoire

Merci de compléter ci-dessous la phrase suivante qui vaut acceptation des conditions de participation au Jury du public : «Je soussigné, Prénom Nom, certifie avoir pris connaissance, accepter les conditions de participation au Jury du public du Prix Célest'1 et m'y conformer.» : *

SUIVANT

ENVOYER

JUIN 2019

Prix Célest'1

1ÈRE ÉDITION

Formulaire d'inscription au Prix Célest'1

Voici le dossier d'inscription au Prix Célest'1.

Aucun dossier manuscrit ou envoyé par un autre moyen que le dossier en ligne ne sera accepté.

Tout dossier incomplet, ne répondant pas aux critères de sélection du concours ou de la section ne sera pas pris en compte par le Jury de sélection et aucune exception ne sera faite.

Pour toute question : prixcelest1@theatredescelestins.com

SUIVANT

Précisions avant de compléter le formulaire

Aucune sauvegarde n'est faite pendant que vous complétez le formulaire.

Le formulaire se décompose en 4 étapes :

1. les informations sur votre structure, le contact artistique et le contact administratif
2. les informations sur votre projet soumis au concours - soit en section Maquettes soit en section Grands formats
3. les documents à envoyer en complément du dossier d'inscription
4. l'acceptation du règlement du concours

Il faut impérativement valider votre formulaire pour que votre candidature soit prise en compte.

Attention : après la validation du formulaire d'inscription, vous ne pourrez pas revenir dessus pour modifier les informations transmises.

Un dossier par projet soumis au Jury de sélection.

Merci d'être attentif à la validité des informations données.

Les Célestins, Théâtre de Lyon se réservent le droit de demander la preuve des informations communiquées.

RETOUR

SUIVANT

Fiche d'état-civil

* : question obligatoire

À propos de la structure porteuse du projet

Nom de la compagnie/collectif/équipe artistique/... : *
Site internet :
Forme juridique : *
Adresse du siège social de la compagnie et adresse de correspondance si différente : *
Téléphone : *
Adresse e-mail : *
....
Numéro(s) de licence :
Nom du représentant légal : *

Contact de l'artiste référent

Prénom et Nom : *
Téléphone : *
Adresse e-mail : *
....
Présentation du porteur de projet et de son rôle dans l'équipe artistique : *
Spectacle(s) déjà créé(s) : *

Contact administratif

Prénom et Nom : *
Téléphone : *
Adresse e-mail : *
....

Équipe artistique

Merci de remplir le modèle mis à disposition et de l'envoyer avec l'ensemble des éléments demandés en fin de formulaire.

Coordonnées de l'équipe artistique

Document à compléter et télécharger dans votre dossier de candidature du Prix Célest'1

Prénom	Nom	Date de naissance	Lieu de naissance	Adresse postale	Téléphone	Email	Etudes (nom des structures et ville)

RETOUR **SUIVANT**

Section d'inscription

En cas d'inscription aux deux sections du Prix Célest'1 pour une même équipe artistique (compagnie, collectif, ...), la procédure d'inscription est à faire deux fois.

Quelle section ? : *
• Maquettes
• Grands Formats

RETOUR **SUIVANT**

Section Maquettes

* : question obligatoire

Présentation du projet

Intitulé du projet : *

Date de création de la pièce (*Si cela est déjà prévu.*) :

Partenaire(s) du projet : *

Le spectacle sera-t-il en tournée ? : *

Oui

Non

Si oui, merci de préciser les salles, villes et dates de représentations prévues :

Texte de présentation de la pièce en 4-5 lignes (*Merci de bien veiller à rédiger ces lignes car ce sont celles qui apparaîtront dans le programme*) : *

Note de motivation pour la participation au Prix Célest'1 : *

Lien vers une vidéo de votre projet : *

Informations techniques :

Les présentations des Maquettes se feront les unes après les autres, avec un délai d'installation rapide.

Une annexe technique sera envoyée aux candidats sélectionnés.

RETOUR

SUIVANT

Pièces à joindre au dossier par e-mail

Merci de nous communiquer, les documents suivant pour finaliser votre inscription : *

- L'ensemble des coordonnées de l'équipe artistique suivant le modèle fourni (fichier .xlsx ou .pdf)
- Le dossier artistique de 10 pages maximum (fichier .pdf)
- Photos du spectacle (fichier .jpeg) - libre de droits et avec leurs crédits
- La fiche technique comprenant les plans (fichier .pdf) - en option
- Le ou les traités particuliers passés avec les sociétés de droits d'auteur (fichier .pdf) - en option

ainsi que toutes les informations sur la compagnie susceptibles d'intéresser le jury : présentation de celle-ci, revue de presse, spectacles déjà créés, ...

Merci de déposer vos fichiers, mis sous dossier .zip d'un maximum de 35 Mo à cette adresse <https://www.dropbox.com/request/IZykrXGrZo5xfjnMaVAQ>. Vous n'avez pas besoin de vous connecter ou d'avoir un compte Dropbox. Merci de bien mettre le nom de votre compagnie ainsi que le nom de votre projet pour une meilleure gestion des fichiers de candidature.

RETOUR

SUIVANT

Règlement du concours

Merci de compléter ci-dessous la phrase suivante qui vaut acceptation du règlement du concours : «Je soussigné, Prénom Nom, certifie avoir pris connaissance, accepter le règlement du concours et m'y conformer.» * :

SUIVANT

ENVOYER

Section Grands Formats

* : question obligatoire

Présentation du spectacle

Titre de la pièce : *
Distribution - artistique et technique : *
Durée de la pièce (*Si le spectacle dure plus de 2h, une adaptation devra être faite et présentée lors du concours, en cas de sélection. Le travail d'adaptation est à la charge de la compagnie.*) : *
Date de la création de la pièce : *
Partenaire(s) du projet : *
Merci de préciser les salles, villes et dates de représentation du spectacle présenté au concours : *
Texte de présentation de la pièce en 4-5 lignes (*Merci de bien veiller à rédiger ces lignes car ce sont celles qui apparaîtront dans le programme*) : *
Note de motivation pour la participation au Prix Célest'1 : *
Lien vers une vidéo de votre projet : *

Informations techniques

Une annexe technique sera envoyée aux candidats sélectionnés.

Tout matériel technique spécifique (son, lumière, vidéo, ...) devra être fourni par les compagnies sélectionnées.

RETOUR

SUIVANT

Pièces à joindre au dossier par e-mail

Merci de nous communiquer, les documents suivant pour finaliser votre inscription : *

- L'ensemble des coordonnées de l'équipe artistique suivant le modèle fourni (fichier .xlsx ou pdf)
- Le dossier artistique de 10 pages maximum (fichier .pdf)
- Photos du spectacle (fichier .jpeg) - libre de droits et avec leurs crédits
- La fiche technique comprenant les plans (fichier .pdf)
- Le ou les traités particuliers passés avec les sociétés de droits d'auteur (fichier .pdf)

Toutes les informations sur la compagnie susceptibles d'intéresser le jury : présentation de celle-ci, revue de presse, spectacles déjà créés, ...

Merci de déposer vos fichiers, mis sous dossier .zip d'un maximum de 35 Mo à cette adresse <https://www.dropbox.com/request/g2RG5f5H0fnM5XGEmSNS>. Vous n'avez pas besoin de vous connecter ou d'avoir un compte Dropbox. Merci de bien mettre le nom de votre compagnie ainsi que le nom de votre projet pour une meilleure gestion des fichiers de candidature.

RETOUR

SUIVANT

Règlement du concours

Merci de compléter ci-dessous la phrase suivante qui vaut acceptation du règlement du concours : «Je soussigné, Prénom Nom, certifie avoir pris connaissance, accepter le règlement du concours et m'y conformer.» * :

SUIVANT

ENVOYER